

CCAS de Mérignac

**60 avenue de Lattre de Tassigny
33700 Mérignac**



A l'attention de :

- Pascale LAFAYE, cheffe du SPASAD

Prestation en ergonomie dans le cadre du
programme « Aidants, Aidés, une qualité
de vie à préserver »
CARSAT Aquitaine – Validation des
prérequis de niveau 2

Indice I

24 février 2023

Rédigé par Patrick SAGORY

ErgoPREVENTION

Sommaire

| | |
|---|---|
| I. Préambule..... | 3 |
| II. Rappels concernant le programme Aidants - Aidés | 3 |
| III. La prestation en ergonomie dans le cadre du programme..... | 4 |
| L'accompagnement du niveau 2..... | 4 |
| IV. Notre proposition d'accompagnement | 5 |
| IV.1 Montant de la prestation..... | 6 |
| IV.2 Modalité de facturation | 6 |
| IV.3 Durée de validité de l'offre..... | 6 |

I. Préambule

Le présent document est fondé sur :

- Le cahier des charges du programme « Aidants, Aidés, une qualité de vie à préserver » piloté par la CARSAT Aquitaine ;
- La montée en compétences du SAAD/SPASAD en matière de prise en compte des enjeux santé-sécurité et conditions de travail (SSCT) au cours des deux premières années du programme consistant à valider les prérequis de niveau I ;
- Un entretien complémentaire avec la Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile et la référente Prévention.

Après avoir accompagné méthodologiquement le SAAD/SPASAD du CCAS de Mérignac vers la validation des prérequis de niveau I, cette proposition d'accompagnement ergonomique poursuit un double objectif :

- Consolider les prérequis de niveau I ;
- Soutenir la montée en compétences de prise en charge des questions de SSCT par les acteurs internes pour permettre au service de valider les prérequis de niveau 2.

II. Rappels concernant le programme Aidants - Aidés

Ce programme de prévention est justifié par le niveau de sinistralité du secteur : taux d'absentéisme d'environ 15%, taux de cotisation AT/MP passé de 1,70% en 2012 à 3,30% en 2016, taux de gravité des accidents du travail supérieur à celui du BTP (3,8 contre 2,7 dans le BTP), de même que l'indice de fréquence (85,9 contre 63,6 pour le BTP), nombreuses désinsertions professionnelles liées aux inaptitudes.

Il comprend 5 étapes représentées sur la figure ci-dessous.



Figure 1 : Le programme de prévention

III. La prestation en ergonomie dans le cadre du programme

Le programme Aidants Aidés a pour objectif premier de prévenir les conséquences des sollicitations physiques, les TMS. L'ensemble des risques professionnels sera cependant abordé, entre autres dans le cadre de la formalisation du document unique.

L'objectif de la prestation en ergonomie est d'accompagner les structures qui se sont engagées auprès de la CARSAT Aquitaine à déployer les étapes du programme de prévention dans de bonnes conditions.

L'accompagnement du niveau 2

La figure suivante montre les différentes étapes de l'accompagnement des structures du niveau 2.

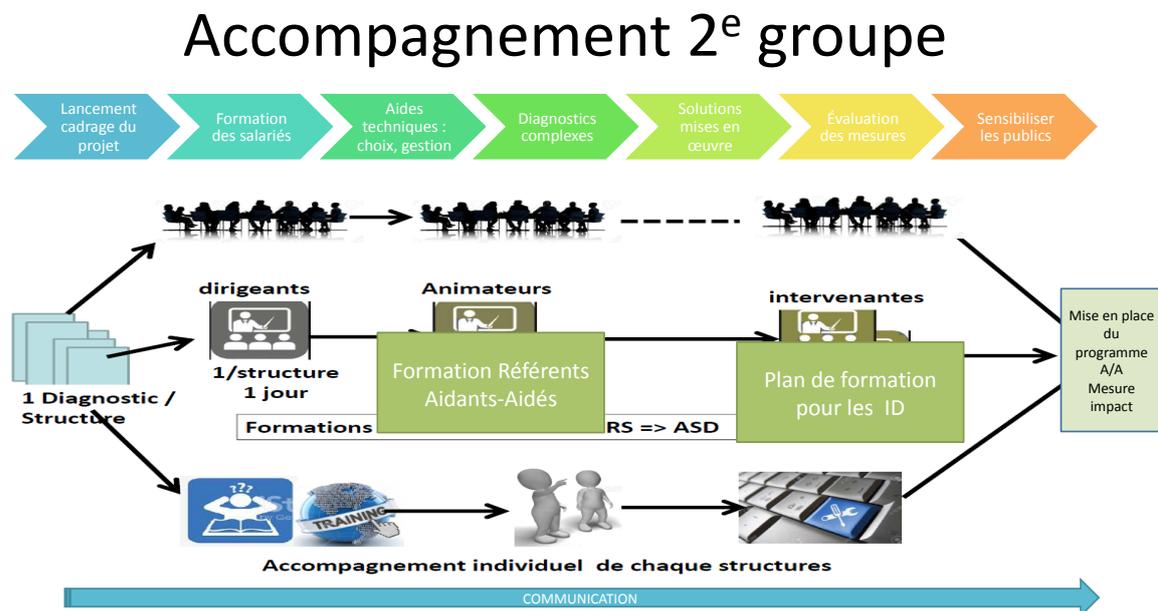


Figure 2 : Étapes de l'accompagnement du niveau 2

IV. Notre proposition d'accompagnement

Nous présentons ci-dessous notre proposition d'accompagnement méthodologique en deux tableaux, d'une part pour maintenir/consolider les prérequis de niveau 1, dont certains restent fragiles, d'autre part pour satisfaire les prérequis de niveau 2.

Consolidation des prérequis du niveau 1 :

| Maintien des acquis de niveau 1 | | | |
|--|--|--|------------------------------|
| Actions à réaliser | Modalités d'appui | Acteurs internes concernés | Budget-temps intervenant (J) |
| Consolidation de l'organisation SST en place | | | |
| - Mise en place d'un tableau de suivi des indicateurs SSCT... - Appui méthodologique sur les analyses et retours d'expériences sur les accidents du travail - Construction d'un PAPRI Pact pour 2023-2024 | - Réunion de travail - Construction de la maquette du tableau de suivi des AT/MP | Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile + référente prévention | 0,25 (prépa) 0,25 |
| Consolidation du pré-requis "Mise en place d'un parcours d'intégration pour l'accueil des nouveaux salariés" | | | |
| - Consolidation du parcours d'accueil du nouvel arrivant | - Réunion de travail avec la référente prévention | Référente prévention + validation de la Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile | 0,25 (prépa) 0,25 |
| Consolidation du pré-requis "Intégration des enjeux de santé et sécurité dans l'organisation, la préparation et le suivi des missions" | | | |
| - Accompagnement méthodologique de la référente prévention - Opérationnalisation du Qui fait quoi en matière de prévention - Consolidation des visites de repérage des risques aux domiciles (Qui ? Avec quels outils ?) | - Réunion de travail avec la référente prévention - Visites de repérage des risques avec elle | Référente prévention + validation de la Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile | 1 |
| Total pour maintenir/consolider les acquis de niveau 1 | | | 2 jours |

Atteinte des prérequis de niveau 2 :

| Les attendus pour valider l'atteinte du niveau 2 | | | |
|--|---|--|------------------------------|
| Actions à réaliser | Modalités d'appui | Acteurs internes concernés | Budget-temps intervenant (J) |
| Mise en place du pilotage du projet de prévention | | | |
| - Opérationnalisation du "Qui fait quoi en matière de prévention des risques professionnels" - Appui méthodologique auprès de la référente prévention pour fédérer les acteurs internes et externes de la prévention des RP | - Réunion de travail avec la référente prévention | Référente prévention + validation de la Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile + autres acteurs internes et externes de la PRP | 2,5 |
| - Constitution et organisation d'une réunion du Comité de pilotage "Aidants, Aidés..." (COFIL) | - Réunion préparatoire - Réunion du COFIL | Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile + référente prévention | 0,25 (prépa) |
| Organisation de la remontée des situations de travail nécessitant l'intervention de spécialistes (ergonomes, ergothérapeutes) pour les cas les plus complexes | | | |
| - Appui méthodologique auprès de la référente prévention | - Réunion de travail avec la référente prévention | Référente prévention + Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile | 1 |
| - Mobilisation des ergothérapeutes internes | - Appui éventuel à l'occasion des réunions programmées | Référente prévention + Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile | - |
| Formation des intervenantes à l'utilisation des aides techniques lors des transferts, de la mobilisation au lit, de la toilette et lors de l'utilisation de véhicules | | | |
| - Formations à relancer | - Appui éventuel à l'occasion des réunions programmées | Référente prévention + Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile | - |
| Communication et actions programmées PRP | | | |
| - Promotion des actions de prévention des chutes et de l'amélioration de l'habitat - Définition d'un plan de communication PRP, interne et en direction des bénéficiaires | - Appui méthodologique pour l'animation de séances de sensibilisation | Référente prévention + validation de la Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile | 0,25 (prépa) 0,5 |
| - Organisation d'au moins un théâtre forum - à renouveler en 2023 | - Appui éventuel à l'occasion des réunions programmées | Cheffe du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile + Référente prévention | - |
| Total pour valider l'atteinte du niveau 2 | | | 4,5 jours |

IV.1 Montant de la prestation

Conformément à la proposition validée par la CARSAT Aquitaine, le taux journalier de nos interventions est de 1000 euros H.T. la journée. Nos prix de journée incluent les frais de déplacement et de restauration.

Pour les 6,5 jours d'accompagnement détaillés ci-dessus, le montant prévisionnel est de :

6 500 € H.T.
(Six mille cinq cents euros hors taxes)
Soit **7 800 € T.T.C.**
(Sept mille huit cents euros toutes taxes comprises)

IV.2 Modalité de facturation

En termes de modalités de facturation, nous prévoyons un règlement en deux fois, soit à chaque fois la moitié du montant total, soit 3 900 euros T.T.C. :

- au moment de la signature de la proposition d'intervention ;
- à la finalisation de la démarche.

Un document de suivi sera mis à jour et joint à la dernière facturation pour ajuster le montant.

IV.3 Durée de validité de l'offre

Cette offre est valable 30 jours. Au-delà de ce délai elle sera réactualisée.

| | |
|--|--|
| <p>A Listrac-de-Durèze Le 24/02/2023 Pour la SARL ErgoPREVENTION : Patrick SAGORY</p>  <p>Ergoprévention 23 Rue Calvé 33000 BORDEAUX Port. 06 27 51 50 37 Siret 801 789 579 00019 - NAF 7022 Z</p> | <p>A Bazas Le .../.../..... Pour la CCAS de Mérignac :</p> |
|--|--|